Autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) Opérateur

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Greta Poitou-Charentes
Votre partenaire formation

Domaine de la formation :
Bâtiment - Travaux publics - Bois et dérivés

Objectifs de formation :
Compétences visées

- Appréhender et respecter la réglementation en vigueur en tant qu'opérateur parmi les différents acteurs et les niveaux de responsabilité
- Identifier les différentes composantes d'un réseau et les conséquences d'un accrochage
- Appliquer les procédures en situation dégradée

Contenu de la formation :

- Le contexte et les principes fondamentaux pour les interventions à proximité des réseaux
- L'AIPR, Autorisation d'intervention à proximité des réseaux
- La prévention en amont de l'intervention sur chantier
- Les informations utiles pour intervenir sur le chantier
- Les règles de sécurité à respecter
- Gestion des anomalies et des dommages
- Les règles à respecter en cas d'accident
- Les sanctions

Information réglementation relative aux travaux en fouilles.

Les travailleurs réalisant certaines opérations dans l'environnement des canalisations électriques isolées souterraines devront être habilités conformément à la norme NF C18-510 janvier 2012 et à l'amendement A1 de février 2020 (habilitation électrique).

En particulier, les activités qui nécessitent d'entrer en contact avec la canalisation souterraine ou ses accessoires, sans la déplacer, pour la nettoyer en vue de reconnaître sa nature ou ses accessoires, effectuer un ripage, un soutènement, ouvrir un fourreau en vue de reconnaitre son contenu, mettre en œuvre des moyens de protections de câbles et accessoires, **doivent être exécutées par des opérateurs habilités symboles BF ou HF sous la conduite d'un chargé de chantier titulaire d'une habilitation symboles BF ou HF compatible avec les conditions de l'environnement électrique** *(article 9.7.3.3.3 de l'amendement A1 de la norme NF C18-510).*

De plus, dans la zone d'incertitude d'une canalisation isolée sous tension, le terrassement doit être réalisé par une personne formée selon la réglementation anti-endommagement sous la conduite d'un chargé de chantier habilité symbole BF-HF .

Résultat attendu :
Attestation AIPR, attestation de formation

Code RNCP/RS :
22054

Positionnement :
Oui

Type de parcours de formation :
Parcours de formation individualisé mis en place après un positionnement général, permettant d'identifier les écarts à l'objectif recherché et de répondre strictement à ceux-ci en terme de temps de formation révisables.

Information sur le public visé :
Salarié intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit en tant qu'opérateur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents. Sur tout chantier de travaux, l'ensemble des opérateurs d'engin doivent être titulaires d'une AIPR. Sur tout chantier de travaux urgents, l'ensemble des personnels intervenant en terrassement ou en approche des réseaux aériens doivent être titulaires de l'AIPR. Les travailleurs réalisant certaines opérations dans l'environnement des canalisations électriques isolées souterraines devront être habilités conformément à la norme NF C18-510 janvier 2012 et à l'amendement A1 de février 2020 (habilitation électrique).

Greta Poitou-Charentes - Siège administratif
63 rue de la Bugellerie - 86000 POITIERS
Numéro Siret / 19860037100043 - Numéro de déclaration d'activité / 54860142086

Document non contractuel, peut être soumis à modification

Méthodes techniques, pédagogiques et d'encadrement :

Plusieurs modalités pédagogiques peuvent être utilisées : expositive, interrogative, démonstrative et active. Elles font appel à différentes techniques pédagogiques : démonstration, exercice de découverte et d'entrainement, étude de cas, expérimentation, apport de connaissances, mise en situation professionnelle.

Moyens matériels : les moyens sont adaptés à chaque formation : ateliers professionnels équipés d'outils et des matériels propres au métier, salles de 12 à 15 places avec vidéoprojecteur, postes informatiques, salles spécialisées telles que les laboratoires de sciences, en fonction des besoins. Un centre de ressources multimédia permet de disposer de documentation papier et numérique. La plateforme de formation en ligne E-Greta donne accès sur place ou à distance à tous les outils, exercices, tests, quizz, vidéos et favorise le suivi personnalisé du parcours de formation proposé.

Moyens humains : une équipe de professionnels de la formation accompagne le stagiaire tout au long de son parcours : des formateurs habilités par l'Education nationale, un coordonnateur pédagogique dédié et un référent administratif.

Renseignements spécifiques sur l'organisme :

Datadock : le Greta Poitou-Charentes est référencé par tous les financeurs de la formation professionnelle. HANDICAP : nos sites sont adaptés aux personnes à mobilité réduite. Vous pouvez faire appel à notre référent handicap, afin de faciliter la mise en relation pour construire votre projet professionnel.

Accessibilité et prise en charge du handicap :

Vous pouvez faire appel à notre référent handicap, afin d'adapter votre parcours et faciliter la construction de votre projet de formation. Un référent handicap par département vous accompagne :
Charente (16) : Claire Desquesnes : 06 73 66 47 19 ou claire.desquesnes@ac-poitiers.fr
Charente-Maritime (17) : Fabrice Muller : 06 03 55 27 75 ou Fabrice.muller@ac-poitiers.fr
Deux-Sèvres (79) : Valérie Vyas au 06 24 32 48 83 ou valerie.vyas@ac-poitiers.fr
Vienne (86) : Anne Le Roy au 07 71 35 15 41 ou anne.le-roy@ac-poitiers.fr

Taux de réussite à l'examen :

Information sur les résultats des actions de formation (hors apprentissage) ICI

Information sur les résultats des actions de formation en apprentissage ICI

Greta Poitou-Charentes - Siège administratif
63 rue de la Bugellerie - 86000 POITIERS
Numéro Siret / 19860037100043 - Numéro de déclaration d'activité / 54860142086

Document non contractuel, peut être soumis à modification